



MASON GRAPHITE INC.

ÉTATS FINANCIERS
Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020
(en dollars canadiens)



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des présents états financiers, notamment des jugements et estimations comptables importants conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que de faire en sorte que toute l'information figurant dans le rapport annuel soit conforme aux états financiers. Cette responsabilité englobe la sélection des principes et des méthodes comptables appropriés, et la prise de décisions qui influent sur l'évaluation de transactions faisant appel à un jugement objectif.

Le conseil d'administration est tenu de superviser la direction dans l'exécution de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et d'approuver l'information financière incluse dans le rapport annuel. Le conseil s'acquitte de ces responsabilités en examinant l'information financière préparée par les membres de la direction et en discutant avec ces derniers de questions d'intérêt. Le comité d'audit a pour tâche de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes à l'égard de l'information financière et de questions relatives à l'audit et à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en tienne compte dans le cadre de l'approbation de la publication des états financiers et d'autres informations financières de Mason Graphite Inc. (la « Société ») à l'intention des actionnaires. Le comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de la Société.

La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux normes financières établies et aux lois et règlements applicables, de même que de maintenir des normes de conduite appropriées pour ses activités.

« Jean L'Heureux »

Jean L'Heureux
Chef de l'exploitation

« Pascale Choquet »

Pascale Choquet
Chef de la direction financière par
intérim

Laval (Québec)

Le 27 octobre 2021



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Mason Graphite Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Mason Graphite Inc. (la « Société ») aux 30 juin 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 30 juin 2021 et 2020;
- les états du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Marc-Stéphane Pennee.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 27 octobre 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A123642

Mason Graphite Inc.
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(en dollars canadiens)

	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020
	\$	\$
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie	20 125 836	26 638 101
Taxes de vente à recevoir	6 865	508 337
Aide gouvernementale à recevoir (note 4)	162 700	243 000
Charges payées d'avance et autres créances	64 461	102 354
	<u>20 359 862</u>	<u>27 491 792</u>
Actifs non courants		
Frais reportés pour une transaction à venir (note 18)	255 447	-
Paiement par anticipation pour la transaction (note 18)	176 350	-
Immobilisations corporelles (note 6)	5 718 782	5 750 000
	<u>5 718 782</u>	<u>5 750 000</u>
Total de l'actif	<u>26 510 441</u>	<u>33 241 792</u>
PASSIF		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	1 618 559	3 012 029
	<u>1 618 559</u>	<u>3 012 029</u>
Total du passif	<u>1 618 559</u>	<u>3 012 029</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	107 819 916	107 770 516
Réserves	12 313 973	11 155 844
Déficit	(95 242 007)	(88 696 597)
Total des capitaux propres	<u>24 891 882</u>	<u>30 229 763</u>
Total des capitaux propres et du passif	<u>26 510 441</u>	<u>33 241 792</u>

Note 16 – Engagements

Note 17 – Événements subséquents

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signé « Peter Damouni »,
Administrateur exécutif

Signé « François Perron »,
Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Mason Graphite Inc.

ÉTATS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(en dollars canadiens)

	Exercices clos les 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Charges		
Salaires et honoraires d'experts-conseils	857 844	1 293 120
Jetons de présence	271 662	260 365
Frais honoraires professionnels	2 047 975	418 390
Frais généraux et de bureaux	215 971	245 310
Frais de transport et d'hébergement	1 452	112 513
Rémunération fondée sur des actions (note 9)	1 177 631	24 438
Frais de communication et de promotion	98 156	2 664
Honoraires de l'agent des transferts et frais de dépôt	200 957	92 551
Frais sur les produits de graphite à valeur ajoutée (note 10)	1 629 858	1 903 437
Frais de recherche et développement	8 400	12 143
Aide gouvernementale (note 4)	(786 609)	(497 289)
Charge pour perte de valeur (note 6)	-	41 961 793
Entretien et maintien du projet Lac Guéret	954 070	381 195
Amortissement	31 218	27 472
Écart de change net lié à l'exploitation	(1 679)	5 010
Perte d'exploitation	6 706 906	46 243 112
Quote-part dans la perte d'une entreprise associée (note 5)	-	374 015
Perte à la dilution d'une entreprise associée (note 5)	-	583 600
Gain net sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 5)	-	(261 000)
Gain net sur disposition d'une participation d'une entreprise associée (note 5)	-	(20 057 682)
Produits financiers	(161 496)	(428 091)
Perte nette et résultat global	6 545 410	26 453 954
Perte nette par action		
De base et diluée (note 11)	0,05 \$	0,19 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Mason Graphite Inc.
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en dollars canadiens)

	Exercices clos les 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette	(6 545 410)	(26 453 954)
Éléments hors trésorerie :		
Rémunération fondée sur des actions	1 177 631	24 438
Amortissement	31 218	27 472
Quote-part dans la perte d'une entreprise associée	-	374 015
Perte à la dilution d'une entreprise associée	-	583 600
Gain net sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	-	(261 000)
Gain net sur disposition d'une participation d'une entreprise associée	-	(20 057 682)
Charges pour perte de valeur	-	41 961 793
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :		
Taxes de vente à recevoir	501 472	47 405
Aide gouvernementale à recevoir	80 300	(130 000)
Charges payées d'avance et autres créances	37 893	37 158
Créditeurs et charges à payer	<u>(191 404)</u>	<u>(312 059)</u>
	<u>(4 908 300)</u>	<u>(4 158 814)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Options exercées	<u>29 898</u>	-
	<u>29 898</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Participation dans une entreprise associée	-	(778 000)
Paiement par anticipation pour la transaction	(176 350)	-
Investissement dans l'acquisition d'actifs intangibles	(86 606)	-
Montant encaissé lors de la disposition d'une participation d'une entreprise associée	-	28 137 803
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(1 370 907)</u>	<u>(7 181 284)</u>
	<u>(1 633 863)</u>	<u>20 178 519</u>
Variation de la trésorerie	(6 512 265)	16 019 705
Trésorerie au début de l'exercice	26 638 101	10 618 396
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>20 125 836</u>	<u>26 638 101</u>
Informations complémentaires :		
Créditeurs et charges à payer relatifs à des acquisitions d'immobilisations corporelles	1 163 537	2 534 444
Créditeurs et charges à payer relatifs à des frais reportés pour une transaction à venir	168 841	-
Rémunération fondée sur des actions comptabilisée dans les immobilisations corporelles	-	31 722

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Mason Graphite Inc.

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions)

	Capital-actions		Réserves			Déficit	Capitaux propres
	Nombre	Montant	Bons de souscription	Bons de souscription de courtier	Options		
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2020	136 227 585	107 770 516	5 622 949	591 458	4 941 437	(88 696 597)	30 229 763
Options exercées	65 000	49 400	-	-	(19 502)	-	29 898
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	1 177 631	-	1 177 631
Résultat net et résultat global de la période	-	-	-	-	-	(6 545 410)	(6 545 410)
Solde au 30 juin 2021	136 292 585	107 819 916	5 622 949	591 458	6 099 566	(95 242 007)	24 891 882
Solde au 1^{er} juillet 2019	136 227 585	107 770 516	5 622 949	591 458	4 885 277	(62 242 643)	56 627 557
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	56 160	-	56 160
Résultat net et résultat global de la période	-	-	-	-	-	(26 453 954)	(26 453 954)
Solde au 30 juin 2020	136 227 585	107 770 516	5 622 949	591 458	4 941 437	(88 696 597)	30 229 763

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

(6)

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET RISQUE DE LIQUIDITÉ

Mason Graphite Inc. (« Mason Graphite » ou la « Société ») a été prorogée de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) vers la juridiction de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* avec une date d'entrée en vigueur du 3 mars 2016. La Société a été constituée en société par actions le 15 mars 2011 selon la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Le siège social de la Société (TSX.V : LLG) est situé au 3030, boul. Le Carrefour, bureau 600, Laval, Québec, Canada, H7T 2P5.

Jusqu'au trimestre clos le 31 mars 2020, Mason Graphite se consacrait au développement du gisement de graphite du Lac Guéret, un gisement dont elle détient 100 % des droits, situé au Québec, Canada. Ses efforts se concentraient sur le financement et le développement de cette propriété. La Société dispose d'un rapport technique conforme à la Norme canadienne 43-101 pour son estimation des réserves et des ressources minérales et pour une étude de faisabilité sur la propriété du Lac Guéret.

Depuis avril 2020, due à la situation actuelle de surplus de graphite naturel sur les marchés mondiaux, combinée aux conditions très défavorables des marchés boursiers pour le financement de projets de ressources naturelles, la Société a pris la décision de reporter, jusqu'au moment qui sera jugé opportun, le développement de la mine et du concentrateur (projet de première transformation Lac Guéret). La direction se concentre désormais sur le projet de produits à valeur ajoutée (PVA ou produits de deuxième transformation). De plus, la Société a investi dans une entreprise de graphène (« Black Swan Graphene ») en septembre 2021, une intégration latérale.

Même si la Société a effectué des démarches pour vérifier le titre de propriété du gisement, ces démarches ne garantissent pas le titre que détient la Société. Le titre de propriété peut en effet être assujéti à un régime de permis ou de concession de licence gouvernemental ou être lié à des ententes préalables non enregistrées, à des concessions minières non enregistrées, à des revendications des peuples autochtones, ou encore ne pas être conforme aux exigences réglementaires et environnementales.

Les présents états financiers sont fondés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui suppose que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités dans un avenir prévisible. Pour évaluer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation est appropriée, la direction prend en compte toutes les informations dont elle dispose concernant l'avenir, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter de la date de clôture.

Au 30 juin 2021, le fonds de roulement de la Société était de 18 741 303 \$, son déficit accumulé s'établissait à 95 242 007 \$ et la perte nette s'élevait à 6 545 410 \$ pour l'exercice clos à cette date. Le fonds de roulement comprend un montant de trésorerie de 20 125 836 \$.

La direction estime que la Société dispose des fonds suffisants pour respecter ses obligations, charges d'exploitation et les dépenses du projet de produit à valeur ajoutée pour les 12 prochains mois. La capacité de la Société à poursuivre ses activités de développement futures de son projet de produits à valeur ajoutée et du projet du Lac Guéret dépendra de la capacité de la direction à obtenir du financement. Pour l'obtention de ce financement additionnel, ce que la Société peut faire de différentes manières, notamment au moyen de partenariats stratégiques, d'ententes de coentreprises, de financement de projet par emprunt, de financement par redevances ou d'autres options offertes par les marchés financiers, la direction continue d'évaluer toutes ces possibilités. Bien que la direction ait déjà réussi à obtenir du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle y parviendra à l'avenir ni que ces sources de financement ou ces mesures seront offertes à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour cette dernière.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 et jusqu'à aujourd'hui, l'épidémie de la COVID-19 a été déclarée comme étant une pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé. La situation est dynamique et la durée et l'ampleur ultimes de l'impact sur l'économie et l'effet financier sur les activités de la Société ne sont pas connues pour le moment, mais pourraient inclure un impact sur sa capacité à obtenir du financement.

Les présents états financiers ont été revus et approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 27 octobre 2021.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers audités de la Société (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La Société a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées dans la préparation de ses états financiers en IFRS pour les deux périodes indiquées.

Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui a trait à la réévaluation de certains instruments financiers à la juste valeur. De plus, ces états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf les tableaux des flux de trésorerie.

Monnaie étrangère

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société sont le dollar canadien. Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions. À chaque date de clôture, les actifs et les passifs monétaires qui sont libellés dans une monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts auprès des banques et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins ou qui peuvent être rachetés à tout moment sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend la juste valeur de la contrepartie donnée pour acquérir un actif et les coûts directs associés au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre sa mise en service, ainsi que les coûts futurs relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et de l'infrastructure connexe, ainsi qu'à la remise en état et la réhabilitation du terrain sur lequel elle est située. Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ces composantes sont comptabilisées séparément à titre de composantes importantes d'immobilisations corporelles. Les coûts de remplacement, y compris les coûts liés aux inspections et aux révisions majeures, sont incorporés au coût des composantes d'immobilisations corporelles, qui sont comptabilisées séparément.

Les immobilisations corporelles sont amorties lorsque mises en service. L'amortissement est calculé de manière à amortir le coût de chaque actif sur sa durée d'utilité attendue afin de le ramener à sa valeur résiduelle estimative. Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque période de présentation de l'information annuelle. Les équipements informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimée, soit entre 3 et 10 ans.

Les coûts capitalisés, y compris certains coûts de développement et de construction de la mine, ne sont pas amortis tant que le bien minier connexe n'a pas atteint un niveau prédéterminé de capacité opérationnelle prévue par la direction. Les coûts engagés avant ce point, y compris la dépréciation des immobilisations connexes, sont capitalisés et les produits des ventes pendant cette période sont déduits des coûts capitalisés. À la fin de la construction, les biens miniers en développement sont amortis sur la base de l'unité de production, laquelle est mesurée par la partie des réserves de minerai économiquement récupérables et prouvées produites pendant la période.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La dépréciation est testée de la même manière que les autres actifs non financiers.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation s'il existe un indice que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. En présence de tels indices, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur. Si l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants de ceux des autres actifs, la Société estime la valeur recouvrable du groupe d'actifs auquel l'actif en question appartient.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou, si elle est plus élevée, à la valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

S'il est estimé que la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est inférieure à sa valeur comptable, alors la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée immédiatement à titre d'amortissement supplémentaire. Lorsqu'une perte de valeur se résorbe ultérieurement, la valeur comptable est portée à la valeur recouvrable estimative révisée, mais seulement dans la mesure où cette dernière ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée précédemment. Une reprise est comptabilisée en réduction de la dotation aux amortissements de la période.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont incorporés au coût de cet actif, jusqu'à ce que celui-ci soit pratiquement achevé et qu'il puisse être utilisé comme prévu; par la suite, ces coûts sont amortis sur la durée de vie utile attendue de l'actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Capitaux propres

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction du produit dans les capitaux propres de la période au cours de laquelle la transaction a lieu.

Dans le cas des placements d'unités composées d'une action ordinaire et d'un autre instrument de capitaux propres, la juste valeur totale des unités est répartie entre l'action ordinaire et l'autre instrument de capitaux propres en fonction de leur juste valeur respective. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission des unités sont répartis entre les instruments en fonction de leur juste valeur respective.

Lorsque la Société modifie les modalités des bons de souscription émis par voie de placement privé, l'ajustement de réévaluation découlant des modifications est comptabilisé dans les capitaux propres (le déficit).

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des options sur actions octroyées aux salariés est passée en charges, ou inscrite à l'actif dans les immobilisations corporelles, sur la période d'acquisition des droits, avec comptabilisation de l'augmentation des réserves d'options qui en est la contrepartie. Une personne est considérée comme étant un salarié lorsqu'elle est un salarié à des fins juridiques ou fiscales (salarié direct) ou qu'elle fournit des services semblables à ceux d'un salarié direct, notamment les administrateurs de la Société. Les paiements fondés sur des actions versés à des non-salariés sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus ou à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis, s'il est établi que la juste valeur des biens et des services ne peut pas être estimée de façon fiable, et sont comptabilisés à la date à laquelle les biens et les services sont reçus.

La juste valeur est évaluée à la date d'octroi et comptabilisée sur la période au cours de laquelle les droits sur les options sur actions sont acquis. La juste valeur des options octroyées est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en prenant en compte les modalités de l'octroi des options. Chaque date de clôture, le montant comptabilisé en charges ou capitalisé dans les immobilisations corporelles est ajusté pour rendre compte du nombre réel d'options sur actions sur lesquelles les droits devraient être acquis. À l'exercice d'une option sur actions, tout montant lié à la valeur initiale de l'option sur actions ainsi que le produit de l'exercice sont comptabilisés dans le capital-actions.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat des périodes présentées comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat net, sauf s'il est lié à des éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, respectivement.

La charge d'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé sur le bénéfice imposable d'une année, d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période, et elle comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. La direction réévalue périodiquement les positions fiscales relatives aux situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, au besoin, d'après les montants que la Société s'attend à devoir payer aux autorités fiscales.

Un impôt différé est comptabilisé, selon la méthode du report variable axée sur le bilan, à l'égard des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable selon les états financiers. Aucun impôt différé n'est comptabilisé si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'a pas d'incidence sur le résultat comptable ni sur le résultat imposable, sauf si la comptabilisation initiale d'un tel actif ou d'un tel passif découle d'un regroupement d'entreprises. Le montant de l'impôt différé comptabilisé est fondé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, et est calculé à l'aide des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels l'actif pourra être imputé.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans les éléments non courants. Les actifs et les passifs sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible ou des actifs et des passifs d'impôt différé et si les actifs et les passifs respectifs concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes sur la base de leur montant net.

Résultat net par action

Le résultat de base par action est fondé sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de la Société en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action reflète la dilution potentielle des équivalents d'actions ordinaires, comme les options sur actions, les débetures convertibles, les bons de souscription de courtier et les bons de souscription en cours, dans le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période, s'ils ont un effet dilutif.

Le calcul du résultat par action se fonde sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de chaque période. Le résultat de base par action s'obtient en divisant le bénéfice ou la perte de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. L'effet dilutif des bons de souscription, des bons de souscription de courtier et des options sur actions est déterminé selon la méthode du rachat d'actions, tandis que celui des débetures convertibles est établi selon la méthode de la conversion hypothétique. Selon la méthode du rachat d'actions, lorsque la Société présente une perte, la perte diluée par action ordinaire est égale à la perte de base par action ordinaire à cause de l'effet antidilutif des bons de souscription, des bons de souscription de courtier et des options sur actions en cours. Selon la méthode de la conversion hypothétique, les débetures convertibles sont présumées avoir été converties au début de la période ou au moment de leur émission, selon le plus récent des deux, et la perte est ajustée de façon qu'il soit tenu compte des coûts de transaction, de l'accroissement des intérêts et de la fluctuation de la juste valeur des dérivés incorporés.

Instruments financiers

Des actifs financiers et des passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs arrivent à expiration ou ont été transférés, et que la Société a transféré pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété des actifs. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée ou qu'elle a expiré.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la juste valeur, alors l'évaluation initiale tient compte des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- évalués ultérieurement au coût amorti;
- évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du résultat net).

Les placements dans des instruments de capitaux propres sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que la Société ne fasse, instrument par instrument, le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste valeur. Dans le cas des placements dans des instruments d'emprunt, le classement dépend du modèle économique que suit l'entité pour gérer les actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. Dans le cas des actifs évalués à la juste valeur, les profits et les pertes sont comptabilisés soit en résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et déduction faite de toute perte de valeur si :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

ii) Actifs financiers évalués à la juste valeur

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Dans le cas des placements dans des instruments d'emprunt, cette évaluation dépendra du modèle économique suivant lequel le placement est détenu. Dans le cas des placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cette évaluation sera déterminée par le fait que la Société a fait ou non le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de comptabiliser le placement comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; si la Société a fait ce choix, les profits et les pertes ne seront jamais reclassés en résultat net et aucune perte de valeur ne pourra être comptabilisée en résultat net. Les dividendes rapportés par de tels placements sont comptabilisés en résultat net, à moins qu'il ne soit clair que le dividende représente le remboursement d'une partie du coût du placement.

iii) Dépréciation

La Société évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues liées à ses instruments d'emprunt qui sont comptabilisés au coût amorti ou par le biais des autres éléments du résultat global. Le choix de la méthode de dépréciation à employer sera déterminé par le fait qu'il y a eu ou non une augmentation importante du risque de crédit.

La Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9 aux créances clients qui exige la comptabilisation des pertes attendues pour la durée de vie dès la comptabilisation initiale de ces créances. La Société suppose qu'il n'y a aucune augmentation importante du risque de crédit pour les instruments dont le risque de crédit est faible.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite de tous les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Participations dans des entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas, généralement jumelée à une participation représentant entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les résultats financiers des participations de la Société dans ses entreprises associées sont comptabilisés dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Aux termes de cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part revenant à la Société du résultat net des entreprises associées après la date de l'acquisition. La quote-part revenant à la Société du résultat net est comptabilisée dans les états du résultat net et du résultat global et sa quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, dans les autres éléments du résultat global. Les profits latents sur les transactions conclues entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont aussi éliminées, sauf si la transaction fournit une preuve de dépréciation de l'actif transféré. Les profits et les pertes résultant d'une dilution par suite de changements dans les participations dans des entreprises associées sont comptabilisés dans les états du résultat net et du résultat global. Les montants figurant dans les états financiers présentés en IFRS des entreprises associées (note 6) sont ajustés afin de rendre compte des ajustements qu'a faits la Société en appliquant la méthode de la mise en équivalence, comme les ajustements de la juste valeur comptabilisés au moment de l'acquisition.

La Société évalue, à chaque date de clôture, s'il existe des indications objectives de dépréciation de ses participations dans des entreprises associées. S'il y a dépréciation, la valeur comptable de la quote-part revenant à la Société des actifs sous-jacents des entreprises associées est ramenée à sa valeur recouvrable estimative (soit le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité) et passée en charges dans les états du résultat net et du résultat global.

Aide gouvernementale et crédit pour la Recherche Scientifique et le Développement Expérimental (« RS&DE »)

La Société reçoit périodiquement une aide financière au titre des programmes incitatifs gouvernementaux et de crédit d'impôt pour la RS&DE. L'aide gouvernementale est comptabilisée initialement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elle sera reçue et qu'elle est conforme aux conditions associées à l'aide gouvernementale. L'aide gouvernementale reçue pour les dépenses engagées est imputée en diminution de ces dépenses dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées.

Crédit d'impôt lié aux ressources et crédit d'impôt minier

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables pour les dépenses de prospection admissibles qu'elle a engagées. Ces crédits d'impôt sont portés en diminution des dépenses engagées.

Informations sectorielles

La Société exerce ses activités dans un seul secteur visant l'extraction et la transformation de produits du graphite. La Société mène toutes ses activités au Canada.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque a) la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, b) qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et c) que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Les charges se rapportant aux provisions sont présentées aux états du résultat net et du résultat global, déduction faite de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées selon un taux avant impôt courant reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à l'obligation.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme des actifs au titre de droits d'utilisation (présentés dans les autres actifs non courants à l'état de la situation financière), avec un passif correspondant à la date à laquelle l'actif en location est disponible pour utilisation par la Société. Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût de financement. Le coût de financement est imputé au résultat net sur la durée du contrat de location de façon à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif pour chaque période. L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti de façon linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat de location.

3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction de la Société qu'elle pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses sur des événements futurs qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Même si ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances qu'a la direction du montant, de l'événement ou des actions, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'écart pourrait être significatif.

Les domaines dans lesquels la direction doit avoir recours à son jugement, à des estimations et à des hypothèses comprennent notamment les suivants :

i. Dépréciation des actifs non financiers

Les groupes d'actifs font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation à chaque date d'établissement de l'état de la situation financière ou chaque fois qu'un événement déclencheur survient. Cette détermination fait considérablement appel au jugement. Les facteurs pouvant mener à un test de dépréciation sont notamment les suivants : des tendances très négatives du secteur ou de la conjoncture économique, y compris les prix de vente du graphite sur les marchés, la fluctuation des taux de change, la variation des réserves minérales, les changements de la teneur ou de la récupération du graphite et/ou une baisse de la capitalisation boursière de la Société.

La direction a déterminé qu'une indication à l'effet que des actifs non financiers pourraient ne pas être recouvrables est survenue au cours des exercices clos les 30 juin 2020 et 2019.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, suite à la décision de reporter, jusqu'au moment qui sera jugé opportun, le développement de la mine et du concentrateur (projet de première transformation Lac Guéret), la Société avait estimé que la valeur recouvrable des équipements de production du projet du Lac Guéret était d'environ 4 950 000 \$ et reflétait la revente de ces équipements sur le marché des équipements industriels usagés diminués des coûts de disposition (niveau 3). De plus, la Société a estimé que la valeur recouvrable de la catégorie construction en cours se limitait à la valeur du terrain diminuée des coûts de disposition, soit environ 625 000 \$. De ce fait, une charge de dépréciation de 41 961 793\$ a été enregistrée. La quasi totalité du poste « Construction en cours » et une partie du poste « Équipement de production », ont été comptabilisés comme charge pour perte de valeur à l'état du résultat net et du résultat global (note 6).

ii. Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant son fonds de roulement et ses activités futures implique du jugement. Les estimations et les hypothèses sont réévaluées en continu et sont basées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, notamment l'expectative d'événements futurs jugée raisonnable selon les circonstances. Les éléments qui impliquent un jugement important pour déterminer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée se rapportent au niveau prévu d'activités de financement dans l'avenir, lequel couvre, sans s'y limiter, les douze (12) mois suivant la fin de la période de présentation.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

iii. Impôt sur le résultat et recouvrabilité des actifs d'impôt différé potentiels

Dans le cadre de son évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt comptabilisés se réalisent, la direction fait des estimations relatives aux prévisions en matière d'impôt sur le résultat futur, aux possibilités de planification fiscale applicables, au moment prévu de la résorption d'écarts temporaires existants et à la probabilité que les positions fiscales adoptées soient maintenues après leur examen par les autorités fiscales concernées. Dans ses évaluations, la direction accorde une pondération additionnelle aux indications positives et négatives qui peuvent être vérifiées de manière objective. Les estimations du bénéfice imposable futur sont fondées sur les flux de trésorerie attendus des activités et l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque territoire. La Société détermine si elle exerce un contrôle sur les possibilités de planification fiscale pertinentes, si ces possibilités sont réalisables et si elle a la capacité de les mettre en œuvre. L'examen par les autorités fiscales concernées est fondé sur les faits et les circonstances propres à la position fiscale visée par l'examen à la lumière des indications disponibles. Lorsque les lois et les règlements applicables ne sont pas clairs ou peuvent être interprétés de diverses manières, il est raisonnablement possible que des changements apportés à ces estimations aient une incidence significative sur les montants des actifs d'impôt comptabilisés. De plus, des changements futurs dans les lois fiscales pourraient limiter la capacité de la Société à concrétiser les avantages fiscaux découlant des actifs d'impôt différé. La Société réévalue les actifs d'impôt non comptabilisés chaque période de présentation de l'information financière.

La détermination de la charge d'impôt et de l'impôt différé exige le recours au jugement et à des estimations portant sur le bénéfice imposable futur, le calendrier prévu de la résorption des actifs et des passifs d'impôt différé et les interprétations des lois canadiennes, y compris les règlements et les lois relatifs au financement par actions accréditives. La Société est assujettie à des administrations fiscales qui peuvent interpréter les lois fiscales d'une autre manière qu'elle. Les changements apportés aux estimations peuvent avoir une incidence significative sur le montant définitif de l'impôt différé ou le calendrier des versements d'impôt.

4. AIDE GOUVERNEMENTALE

En décembre 2019, la Société a finalisé une entente de contribution avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles représenté par son Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier (PARIDM) afin d'aider financièrement la Société afin de caractériser les stériles miniers et valider des scénarios de déposition avec amendements afin de prévenir le drainage minier acide (DMA). Selon l'entente et sous réserve de certaines conditions, la Société peut recevoir des remboursements de frais allant jusqu'à 161 564 \$ pour la période allant du 30 mars 2019 au 31 mai 2022.

En octobre 2019, la Société a finalisé une entente de contribution avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles représenté par le PARIDM afin d'aider financièrement la Société dans la démonstration de la robustesse du procédé et dans la qualification des produits du procédé de valorisation du concentré de graphite visant la production de matériaux pour anodes. Aux termes de cette convention et sous réserve de certaines conditions, la Société peut recevoir des remboursements de frais allant jusqu'à 600 000 \$ pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 30 novembre 2021.

Dans le cadre des ententes de contribution, la Société a enregistré l'aide gouvernementale de la façon suivante :

	Aux 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Montants reçus durant l'exercice	663 412	137 692
Montants enregistrés à l'état du résultat net et du résultat global	311 398	204 853
Montants à recevoir	162 700	243 000

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société a comptabilisé un crédit d'impôt provincial pour la RS&DE de 51 951 \$ (2020: 62 839 \$) comme aide gouvernementale à l'état du résultat net et du résultat global. De plus, pour l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société a comptabilisé un crédit remboursable d'impôt minier de 219 763 \$ comme aide gouvernementale à l'état du résultat net et du résultat global.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société a comptabilisé une subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et une subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) pour un total de 203 497 \$ (aucune subvention d'urgence du Canada pour salaire ou loyer pour l'exercice clos le 30 juin 2020).

5. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Au cours de l'exercice 2020, la Société a vendu son placement dans NanoXplore Inc. (« NanoXplore »).

NanoXplore est un fabricant et fournisseur de poudre de graphène à volume élevé destinée aux marchés industriels ainsi que des produits thermoplastiques standard et personnalisés à base de graphène pour de nombreux clients dans les secteurs du transport, de l'emballage, de l'électronique et d'autres secteurs industriels. Le 29 août 2017, NanoXplore est devenue une société ouverte inscrite à la Bourse de croissance TSX (TSX.V: GRA) à la suite d'une prise de contrôle inversée. Son siège social est situé à Montréal, Québec, Canada.

Le 9 septembre 2019, la Société a procédé à la vente de 22 188 333 actions ordinaires pour une contrepartie totale de 28 137 803 \$. Ces actions ordinaires représentaient une participation de 18.3% dans NanoXplore et avaient été acquises lors de différents placements privés effectués par NanoXplore. La valeur comptable du placement dans NanoXplore au 9 septembre 2019 était de 8 080 120 \$, ce qui a entraîné un gain net de 20 057 682 \$. Après cette vente, Mason Graphite ne détient plus aucune action ordinaire de NanoXplore.

La cession des actions dans l'entreprise associée a entraîné la réalisation d'un gain en capital imposable d'environ 11 825 000 \$ à l'encontre duquel ont été appliquées des pertes autres qu'en capital pour une grande partie desquelles aucun actif d'impôt futur n'avait été constaté.

La participation dans NanoXplore est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

	Exercices clos les 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet	-	7 437 735
Acquisition d'une participation additionnelle découlant de l'exercice de bons de souscription dont la juste valeur s'élevait à 822 000 \$.	-	1 600 000
Profit (perte) à la dilution d'une entreprise associée	-	(583 600)
Quote-part de la perte nette et perte globale de la période	-	(374 015)
Disposition d'une participation dans une entreprise associée	-	(8 080 120)
Solde au 30 juin	-	-

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

Les actifs financiers par le biais du résultat net comprennent des bons de souscription de NanoXplore obtenus lors de la participation de la Société dans les placements privés de l'exercice antérieur de cette dernière.

	Exercices clos les 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet	-	561 000
Variation de la juste valeur	-	261 000
Exercice de 1 111 111 bons de souscription	-	(822 000)
Solde au 30 juin	-	-

La juste valeur de ces instruments financiers qui n'étaient pas négociés sur des marchés actifs était déterminée en utilisant une technique d'évaluation, la méthode Black-Scholes en l'occurrence. Cette technique d'évaluation maximise l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles et se fient le moins possible aux estimations spécifiques de la Société. Si toutes les données importantes requises pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est considéré de niveau 2. Les bons de souscription de NanoXplore détenus par la Société étaient considérés de niveau 2.

La Société détenait également 303 050 bons de souscription de NanoXplore au prix d'exercice de 2,30 \$ qui ont échoué le 27 mars 2020 sans être exercés.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Équipements informatiques	Équipements de production	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2020	173 059	4 951 941	625 000	5 750 000
Acquisitions	-	-	-	-
Amortissement	(31 218)	-	-	(31 218)
Solde au 30 juin 2021	141 841	4 951 941	625 000	5 718 782
Au 30 juin 2021				
Coût	218 593	15 069 570	32 469 164	47 757 327
Amortissement cumulé	(76 752)	-	-	(76 752)
Charges pour perte de valeur cumulées	-	(10 117 629)	(31 844 164)	(41 961 793)
Valeur comptable nette	141 841	4 951 941	625 000	5 718 782

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

	Équipements informatiques	Équipements de production	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2019 (ajusté - note 15)	194 426	13 127 440	29 741 399	43 063 265
Acquisitions	6 105	1 942 130	2 727 765	4 676 000
Amortissement	(27 472)	-	-	(27 472)
Charges pour perte de valeur	-	(10 117 629)	(31 844 164)	(41 961 793)
Solde au 30 juin 2020	173 059	4 951 941	625 000	5 750 000
Au 30 juin 2020				
Coût	218 593	15 069 570	32 469 164	47 757 327
Amortissement cumulé	(45 534)	-	-	(45 534)
Charges pour perte de valeur cumulées	-	(10 117 629)	(31 844 164)	(41 961 793)
Valeur comptable nette	173 059	4 951 941	625 000	5 750 000

La direction a déterminé qu'une indication à l'effet que des actifs non financiers pourraient ne pas être recouvrables est survenue au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 (aucune indication pour l'exercice clos le 30 juin 2021).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, suite à la décision de reporter, jusqu'au moment qui sera jugé opportun, le développement de la mine et du concentrateur (projet de première transformation Lac Guéret), la Société avait estimé que la valeur recouvrable des équipements de production du projet du Lac Guéret était d'environ 4 950 000 \$ et reflétait la revente de ces équipements sur le marché des équipements industriels usagés diminués des coûts de disposition (niveau 3). De plus, la Société a estimé que la valeur recouvrable de la catégorie construction en cours se limitait à la valeur du terrain diminuée des coûts de disposition, soit environ 625 000 \$. De ce fait, une charge de dépréciation de 41 961 793\$ a été enregistrée. La quasi-totalité du poste « Construction en cours » et une partie du poste « Équipement de production », ont été comptabilisés comme charge pour perte de valeur à l'état du résultat net et du résultat global.

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes d'exploitation et charges à payer s'établissent comme suit :

	Aux 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Dettes fournisseurs	192 564	1 389 902
Charges à payer	1 425 995	1 622 127
	1 618 559	3 012 029

8. CAPITAL-ACTIONS

a) Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale confèrent à chaque actionnaire le droit de voter à toute assemblée des actionnaires, sauf aux réunions auxquelles n'ont le droit de participer que les porteurs d'actions spéciales, de recevoir les dividendes déclarés par la Société et de partager les biens résiduels à la dissolution de la Société.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

Un nombre illimité d'actions spéciales sans valeur nominale comportent certains droits et privilèges. Aucune action spéciale n'a été émise.

b) Émissions d'actions

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société a émis 65 000 actions ordinaires de la Société à un prix de 0,46 \$ l'action suite à l'exercice d'options.

9. OPTIONS SUR ACTIONS

La Société dispose d'un régime incitatif d'options sur actions (le « Régime ») aux termes duquel elle octroie à des salariés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants des options d'achat d'actions de la Société. Le Régime prévoit l'émission d'options sur actions visant l'acquisition d'un maximum de 13 500 000 actions de la Société. Les modalités de chaque option octroyée aux termes du Régime sont établies par le conseil d'administration. Le prix des options est fixé selon la conjoncture du marché et conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur et aux directives de la Bourse. Par conséquent, le prix d'exercice d'une option sur actions ne peut pas être inférieur au cours de marché des actions ordinaires sous-jacentes au moment de l'octroi. Le conseil d'administration doit déterminer l'acquisition des droits et l'échéance des options sur actions octroyées aux termes du Régime, aucune option sur actions ne devant toutefois être en cours pour une période supérieure à dix ans.

Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021, la Société a octroyé 6 925 000 options à des administrateurs, membres de la direction, consultants et à des employés de la Société. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées, selon l'estimation qui en a été faite au moment de l'attribution, se chiffrait à 0,30\$. Cette valeur a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes et des hypothèses suivantes : prix moyen pondéré d'exercice des options de 0,46 \$ qui correspond au cours de l'action lors de son octroi, durée de vie estimative de cinq ans, taux d'intérêt moyen pondéré sans risque de 0,46 %, volatilité de 83 % (établie en fonction de la volatilité passée de l'action de la Société) et rendement prévu de l'action de néant. La période d'acquisition des droits s'étend sur des périodes allant du moment de l'octroi jusqu'à deux ans après l'octroi des options.

Pour l'exercice 2020, la Société n'a émis aucune option.

Le tableau qui suit présente l'évolution du nombre d'options pour les exercices clos les 30 juin 2021 et 2020 :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au 1^{er} juillet 2020	1 570 000	1,47
Attribuées	6 925 000	0,46
Expirées	(370 000)	1,32
Exercées	(65 000)	0,46
Solde au 30 juin 2021	8 060 000	0,62
Solde au 1^{er} juillet 2019	7 170 000	0,90
Expirées	(5 600 000)	0,74
Solde au 30 juin 2020	1 570 000	1,47

Au cours des exercices clos les 30 juin 2021 et 2020, 65 000 options ont été exercées et aucune, respectivement, pour un produit total de 29 900 \$ et aucune. Le cours moyen pondéré de l'action aux dates d'exercice se chiffrait à 0,87 \$ et aucune respectivement.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

Au 30 juin 2021, les options suivantes de la Société étaient en circulation :

Options en circulation au 30 juin 2021			Options pouvant être exercées au 30 juin 2021		
Nombre	Prix d'exercice	Date d'expiration	Nombre	Prix d'exercice	Date d'expiration
900 000	1,27 \$	13 mars 2022	900 000	1,27 \$	13 mars 2022
150 000	2,54 \$	24 nov. 2022	150 000	2,54 \$	24 nov. 2022
150 000	1,85 \$	4 avril 2023	150 000	1,85 \$	4 avril 2023
6 860 000	0,46 \$	12 janv. 2026	2 286 667	0,46 \$	12 janv. 2026
8 060 000			3 486 667		

Le coût de la rémunération fondée sur des actions pour l'exercice clos le 30 juin 2021 a totalisé 1 177 631 \$ (2020 : 56 160 \$)

10. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Les frais sur les produits de graphite à valeur ajoutée se composent de ce qui suit :

	Exercices clos les 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Salaires	499 617	573 262
Frais de sous-traitance	1 081 632	1 242 630
Frais généraux et de bureaux	6 193	40 708
Fournitures d'usine	-	3 520
Location	42 416	43 317
	1 629 858	1 903 437

11. RÉSULTAT NET PAR ACTION

	Exercices clos les 30 juin	
	2021	2020
Perte nette attribuable aux actions ordinaires	6 545 410 \$	26 453 954 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	136 252 818	136 227 585
Effet dilutif des options d'achat d'actions	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	136 252 818	136 227 585
Perte nette par action de base et diluée	0,05 \$	0,19 \$

Les émissions potentielles d'actions aux termes des options auraient un effet anti-dilutif pour les exercices clos les 30 juin 2021 et 30 juin 2020; par conséquent, la perte de base et la perte diluée sont égales.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat :

	Exercices clos les 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Impôt exigible	-	-
Impôt différé	-	-
Droits sur les mines du Québec – naissance des différences temporaires	-	-
Charge d'impôt totale	-	-

La charge d'impôt présentée dans les états financiers est différente de celle qui aurait résulté de l'application du taux d'imposition combiné prévu par la loi au Canada en raison de ce qui suit :

	Exercices clos les 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	(6 545 410)	(26 453 954)
Taux d'imposition combiné fédéral-provincial de 26,5 % (26.5% en 2020)	(1 735 000)	(7 024 000)
Charges non déductibles	241 000	13 000
Portion non imposable du gain en capital	-	(2 626 000)
Incidence fiscale des différences temporaires et pertes fiscales non comptabilisées	1 426 000	9 637 000
Charge d'impôt différé	(68 000)	-

Le passif d'impôt différé se détaille comme suit :

	Aux 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
<u>Actif d'impôt différé</u>		
Report en avant de pertes autres qu'en capital	-	411 000
<u>Passif d'impôt différé</u>		
Gain réalisé et non réalisé sur actifs financiers par le biais du résultat net et sur la participation dans une entreprise associée	-	(411 000)
<u>Passif d'impôt différé net</u>	-	-

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

L'incidence fiscale des différences temporaires suivantes n'a pas été comptabilisée dans les états financiers :

	Aux 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Différences temporaires attribuables aux éléments suivants :		
Actifs de prospection et d'évaluation	5 976 000	5 828 000
Immobilisations corporelles	9 995 000	10 146 000
Pertes autres qu'en capital	8 634 000	7 136 000
Dépenses de recherche et développement	901 000	745 000
Frais d'émission d'actions	130 000	355 000
Déduction d'impôt relative aux droits sur les mines	-	-
	25 636 000	24 210 000

Au 30 juin 2021, le cumul des pertes autres qu'en capital de la Société aux fins de l'impôt sur le revenu pouvant servir à réduire le bénéfice imposable dans les exercices à venir se chiffrait à environ 32 005 000 \$ (26 359 000 \$ au 30 juin 2020). Ces pertes viendront à échéance comme suit :

	Fédéral	Québec
	\$	\$
Reports en avant de pertes autres qu'en capital		
Échéance en 2034	99 000	83 000
Échéance en 2035	6 979 000	6 974 000
Échéance en 2036	4 625 000	4 621 000
Échéance en 2037	5 352 000	6 709 000
Échéance en 2038	4 484 000	4 476 000
Échéance en 2039	4 092 000	4 094 000
Échéance en 2040	-	-
Échéance en 2041	6 374 000	6 374 000

13. GESTION DU CAPITAL

La structure du capital de la Société au 30 juin 2021 est composée des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, qui sont constitués du capital émis et des réserves en capitaux propres.

La Société gère et ajuste la structure de son capital en fonction des fonds disponibles de manière à soutenir le développement de ses projets soit, le Lac Guéret et les produits à valeur ajoutée. Le conseil d'administration révisé, sur une base régulière, la viabilité financière des projets avant l'allocation de son capital. La Société n'est assujettie à aucune exigence imposée de l'extérieur en matière de capital.

La Société gère actuellement deux projets soit, le développement du projet de première transformation Lac Guéret, pour lequel des investissements significatifs sont présentement reportés jusqu'au moment qui sera jugé opportun, et un projet de produits de graphite à valeur ajoutée. Par conséquent, la Société dépend du financement externe pour mener ses activités. Afin de mener à bien les activités prévues et de payer les charges administratives, la Société utilisera son fonds de roulement actuel et mobilisera les montants additionnels nécessaires.

La direction passe en revue sa méthode de gestion du capital de façon continue et estime que cette méthode, compte tenu de la taille de la Société, est raisonnable. Aucun changement important n'a été apporté aux notes, aux objectifs, aux politiques et aux procédures de gestion du capital de la direction en 2021 et en 2020. L'évolution du capital est décrite aux états des variations des capitaux propres.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

14. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au 30 juin 2021, le solde à payer aux parties liées se chiffrait à néant \$ (58 500 \$ au 30 juin 2020). Les montants dus sont majoritairement des jetons de présence aux administrateurs, ne portent pas intérêt, ne sont pas garantis et sont exigibles sur demande.

La rémunération des administrateurs et des autres principaux dirigeants s'est établie comme suit au cours des périodes indiquées :

	Exercices clos les 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Salaires, honoraires d'experts-conseils et autres avantages	1 198 437	1 026 435
Indemnité de fin de contrat	167 416	330 000
Jetons de présence	271 662	256 635
Rémunération fondée sur des actions – membres de la direction	484 657	24 438
Rémunération fondée sur des actions – administrateurs	612 198	-
	<u>2 734 370</u>	<u>1 637 508</u>

Conformément à IAS 24 *Information relative aux parties liées*, les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et qui assument la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de la Société.

Par ailleurs, la Société est partie à certains contrats de gestion. Les engagements minimaux aux termes de ces contrats se chiffrent à environ 820 000 \$. Ces contrats stipulent que des paiements maximaux d'environ 1 470 000 \$ doivent être faits lorsque certains événements, comme un changement de contrôle, surviennent. Comme aucun événement déclencheur ne s'est produit, les paiements éventuels ne figurent pas dans les présents états financiers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les risques auxquels est exposée la Société et leurs incidences sur les instruments financiers de la Société sont présentés ci-dessous.

Juste valeur

La Société a établi que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme, notamment la trésorerie, les créditeurs et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Crédit

La trésorerie de la Société est détenue dans des comptes auprès de banques à charte canadiennes. La direction estime que le risque de crédit se rapportant à ses instruments financiers est faible.

Liquidité

Pour gérer son risque de liquidité, la Société s'assure de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. Les créditeurs et les charges à payer de la Société sont assorties d'échéances contractuelles à moins de 30 jours et sont assujetties aux modalités commerciales habituelles. La Société évalue

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

périodiquement sa situation de trésorerie pour maintenir les liquidités nécessaires. (Voir note 1)

Monnaie et change

La Société est exposée au risque de change lorsqu'elle engage certaines dépenses dans des monnaies autres que le dollar canadien. La Société a établi que son risque de change est limité en ce moment.

Au 30 juin 2021, la quasi-totalité des soldes de trésorerie de la Société était détenue au Canada et en dollars canadiens.

La Société ne détient pas d'autres actifs et passifs monétaires importants dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle.

Taux d'intérêt

Le solde de trésorerie de la Société est assujéti au risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt, car il est assorti d'un taux d'intérêt variable. La politique de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société consiste à acheter des placements très liquides dont la durée jusqu'à l'échéance est d'un an ou moins à la date de l'achat.

Selon le solde de trésorerie au 30 juin 2021, une augmentation (diminution) de 0.5 % des taux d'intérêt pourrait entraîner une augmentation (diminution) du résultat net annuel d'environ 100 630 \$.

Les créiteurs et charges à payer de la Société ne portent pas intérêt.

16. ENGAGEMENTS

La Société et le Conseil des Innus de Pessamit ont signé en juin 2017 l'entente Mushalakan, une entente portant sur les répercussions et les avantages (« ERA ») pour la construction et l'opération du projet Lac Guéret (mine de Lac Guéret et concentrateur de Baie-Comeau). Dans le cadre de cette entente, les deux parties s'engagent à développer une stratégie spécifique de formation et d'emploi pour les Pessamiuilnut (membres de la communauté innue de Pessamit). De plus, cette entente permettra aux Innus de Pessamit de participer concrètement au projet, à travers des opportunités d'affaires et garantira des bénéfices financiers et socio-économiques justes et équitables.

17. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

La Société a annoncé le lancement de Black Swan Graphene Inc. et l'exécution, le 21 juillet 2021, d'une entente définitive en vertu de laquelle Mason Graphite a accepté, par l'entremise de Black Swan Graphene, d'acheter des actifs stratégiques liés à une technologie brevetée de production de graphène de Thomas Swan & Co. Limited, une importante société de produits chimiques spécialisés basée au Royaume-Uni. La Société a déboursé 7 706 200\$ pour cette transaction. Au 30 juin 2021, un montant de 255 447\$ a été capitalisé en lien avec cette transaction. De plus, la Société a versé un montant de 176 350\$ à Thomas Swan au début des négociations pour obtenir l'exclusivité dans cette transaction.

À la clôture de la transaction, Mason Graphite et Thomas Swan détenaient respectivement 66,67 % et 33,33 % de Black Swan Graphene. En vertu d'une entente convenue simultanément à la transaction, le président du conseil d'administration de Mason Graphite, a acquis directement de Thomas Swan une participation de 8% dans Black Swan Graphene. Ainsi, en date de la publication des présents états financiers, soit le 27 octobre 2021, Black Swan Graphene était détenue comme suit : 66,67% par Mason Graphite, 25,33% par Thomas Swan et 8% par le président du conseil d'administration.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 30 juin 2021 et 2020

(en dollars canadiens)
